



Mairie de Bonnieux

MODALITES D'INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Conditions à remplir

- Avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune d'inscription : domicile, résidence depuis 6 mois au moins de façon continue et effective ou payer depuis 2 ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle ou la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Pièces à fournir

1. Le formulaire CERFA de demande d'inscription sur les listes électorales dûment renseigné

2. Titre d'identité

Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité ou expiré depuis moins de cinq ans : carte nationale d'identité (recto/verso), passeport (photocopie de la double page sur laquelle figure votre photo)

3. Titre du domicile

Fournir un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (date d'édition du document) parmi les pièces suivantes :

- Une attestation, un échéancier ou une facture délivrée par un organisme de distribution d'énergie (électricité, gaz, eau...). Le lieu de consommation doit correspondre à votre adresse d'inscription.
- Une facture ou une attestation de téléphone fixe ou d'abonnement Internet (box). Le lieu d'installation de la ligne doit correspondre à votre adresse d'inscription.
Attention : les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées.
- Une attestation d'assurance habitation (multirisques habitation ou responsabilité civile locative). Le lieu assuré doit correspondre à votre adresse d'inscription.
- Une quittance de loyer ou un contrat de location établi par un organisme institutionnel (office public, agence immobilière...) correspondant à votre adresse d'inscription ou titre de propriété (acte de vente notarié). Les appels de fonds adressés par le syndic de copropriété. Les documents établis par des particuliers ne sont pas acceptés.
- Une Attestation de la CAF mentionnant votre adresse d'inscription.

- Un bulletin de salaire, un titre de pension ou un relevé Pôle Emploi adressé à votre adresse d'inscription.
- Une attestation de droits à la Sécurité Sociale ou un relevé de remboursement de la Sécurité Sociale ou d'une mutuelle adressé à votre adresse d'inscription.
- Un avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation ou de taxe foncière. L'adresse d'expédition et l'adresse d'imposition figurant sur l'avis doivent être identiques à votre adresse d'inscription.

En cas d'hébergement :

Vous êtes hébergé(e) chez votre père et/ou votre mère :

- Vous êtes âgé de moins de 26 ans, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale où votre parent est domicilié. Outre votre pièce d'identité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport), vous devrez fournir :
 - un document de moins de trois mois attestant du domicile de votre parent ;
 - un document attestant de votre lien de filiation (la copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance avec filiation).
- Vous avez 26 ans ou plus, vous devrez fournir les 4 pièces suivantes :
 - Votre carte d'identité recto/verso ou passeport ;
 - une attestation d'hébergement datée de moins de 3 mois, signée par le parent vous hébergeant et précisant l'adresse concernée
 - La pièce d'identité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport) du parent vous hébergeant ;
 - Un document récent sur lequel figure votre nom et l'adresse à laquelle vous êtes hébergé(e) (Ex : Bulletin de salaire...)

Vous êtes hébergé(e) chez un tiers, vous devez fournir les 4 pièces justificatives :

- Votre carte d'identité recto/verso ou passeport
- Une attestation d'hébergement datée de moins de 3 mois, signée par l'hébergeant et précisant l'adresse concernée
- La pièce d'identité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport) de l'hébergeant
- Un document récent sur lequel figure votre nom et l'adresse à laquelle vous êtes hébergé(e).

Autres situations :

Inscription au titre de la résidence

Votre domicile n'est pas situé sur la commune mais vous y résidez depuis au moins 6 mois (logement en résidence étudiante, bail mobilité...) : Vous devez fournir un document daté de moins de 3 mois qui prouve que vous résidez, au moment de la demande d'inscription, depuis au moins 6 mois sur la commune. Il peut s'agir d'une quittance de loyer, d'une attestation ou d'un contrat de location qui mentionne votre date d'entrée dans le logement.

Inscription en qualité de contribuable

Si vous êtes redevable d'une des contributions ou impôts directs pour la 2^e année consécutive, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de l'arrondissement au titre duquel vous êtes contribuable.

Les contributions directes communales sont les suivantes : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière des entreprises.

Attention : l'impôt sur le revenu et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises n'en font pas partie.

Outre votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), vous devrez fournir :

- Les avis d'imposition reçus ces deux dernières années correspondant à l'un des impôts ci-dessus
- Ou un certificat établi par la direction départementale des finances publiques (DDFIP) attestant que vous figurez pour la deuxième fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales, l'année de votre demande d'inscription.

Inscription en qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique

Vous possédez, pour la deuxième année consécutive, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société assujettie aux impôts: vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale de la commune.

Outre votre pièce d'identité, vous devez fournir 3 documents :

- Une attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité de gérant, associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans
- Un document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans
- Un document attestant de votre qualité :
 - De gérant (dirigeant) : copie des statuts de la société, de la décision de nomination ou de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société
 - D'associé majoritaire ou unique d'une Société à responsabilité limitée (SARL), Société en nom collectif (SNC), Société en commandite simple, société civile : copie des statuts constitutifs de la société, des statuts mis à jour ou de l'acte de cession de parts
 - D'associé majoritaire ou unique d'une Société anonyme (SA), Société en commandite par actions (SCA), Société par actions simplifiée (SAS) : attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts ou actions ou que vous dirigez.